



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Coordination
de la Politique Publique
et de l'Appui Territorial

ARRÊTÉ N° 47-2023-01-03-00004

autorisant l'accès aux propriétés privées dans le cadre des études de terrain pour la réalisation des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax (GPSO)

Le Préfet de Lot-et-Garonne
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code pénal ;

Vu le Code de la justice administrative ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée sur les dommages causés à la propriété privée pour l'exécution des travaux ;

Vu la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères, modifiée et validée par la loi du 28 mars 1957 ;

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu la demande d'autorisation d'accéder aux propriétés privées, présentée le 31 janvier 2023 par SNCF réseau dans le cadre des études de terrain pour la réalisation des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax (GPSO), dans les communes énumérées ci après,

Considérant la nécessité de favoriser la réalisation des études nécessaires au projet,

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la préfecture de Lot-et-Garonne,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Les agents de SNCF réseau, ainsi que les personnes mandatées par SNCF réseau, chargés des études de terrain pour la réalisation des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, sont autorisés à procéder à toutes les opérations qu'exigent leurs travaux et, à cet effet, à pénétrer dans les propriétés privées, closes ou non (à l'exception des locaux consacrés à l'habitation), à franchir les murs et autres clôtures et obstacles qui pourraient entraver leurs opérations, sur le territoire des communes de Ambrus, Boé, Brax, Bruch, Caudecoste, Colayrac-Saint-Cirq, Estillac, Fargue-sur-Ourbise, Feugarolles, Houeillès, Layrac, le Passage, Moirax, Montesquieu, Montgaillard, Pinderes, Pompiéy, Pompogne, Roquefort, Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Saint-Martin-Curton, Saint-Nicolas-de-la-Balmerme, Serignac-Sur-Garonne, Vianne, Xaintraillles suivant les plans en annexe.

ARTICLE 2 : Chacun de ces agents sera en possession d'une copie du présent arrêté ainsi que d'un mandat, qui devront être présentés à toute réquisition.
L'accès des agents n'interviendra qu'à l'issue de l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 1^{er} de la loi du 29 décembre 1892 et rappelées ci-après :

- le présent arrêté est affiché à la mairie des communes concernées au moins 10 jours avant et doit être présenté à toute réquisition,
- dans les propriétés closes, l'accès ne peut intervenir que 5 jours après la notification de l'arrêté au propriétaire, ou en son absence au gardien de la propriété. A défaut de

gardien connu, le délai ne court qu'à compter de la notification au propriétaire faite en mairie.

ARTICLE 3 : Les maires des communes concernées seront invités à prêter leur concours et, au besoin, l'appui de leur autorité pour écarter les difficultés auxquelles pourrait donner lieu l'exécution des opérations envisagées.

ARTICLE 4 : Défense est faite aux propriétaires d'apporter aux agents chargés de ces études aucun trouble ni empêchement.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera affiché dans toutes les communes concernées à la diligence des maires. L'accomplissement de cette formalité sera constaté par un certificat d'affichage établi par chacun des maires concernés.

ARTICLE 6 : Les indemnités qui pourraient être dues en cas de dommages résultant de ces opérations seront réglées, à défaut d'accord amiable, par le tribunal administratif de Bordeaux selon les modalités prévues au Code de justice administrative.

ARTICLE 7 : La présente autorisation, d'une durée de cinq ans, sera périmée de plein droit si elle n'est pas suivie d'exécution dans les six mois de sa date.

ARTICLE 8 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de Lot-et-Garonne, les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Agen, le 3 février 2023

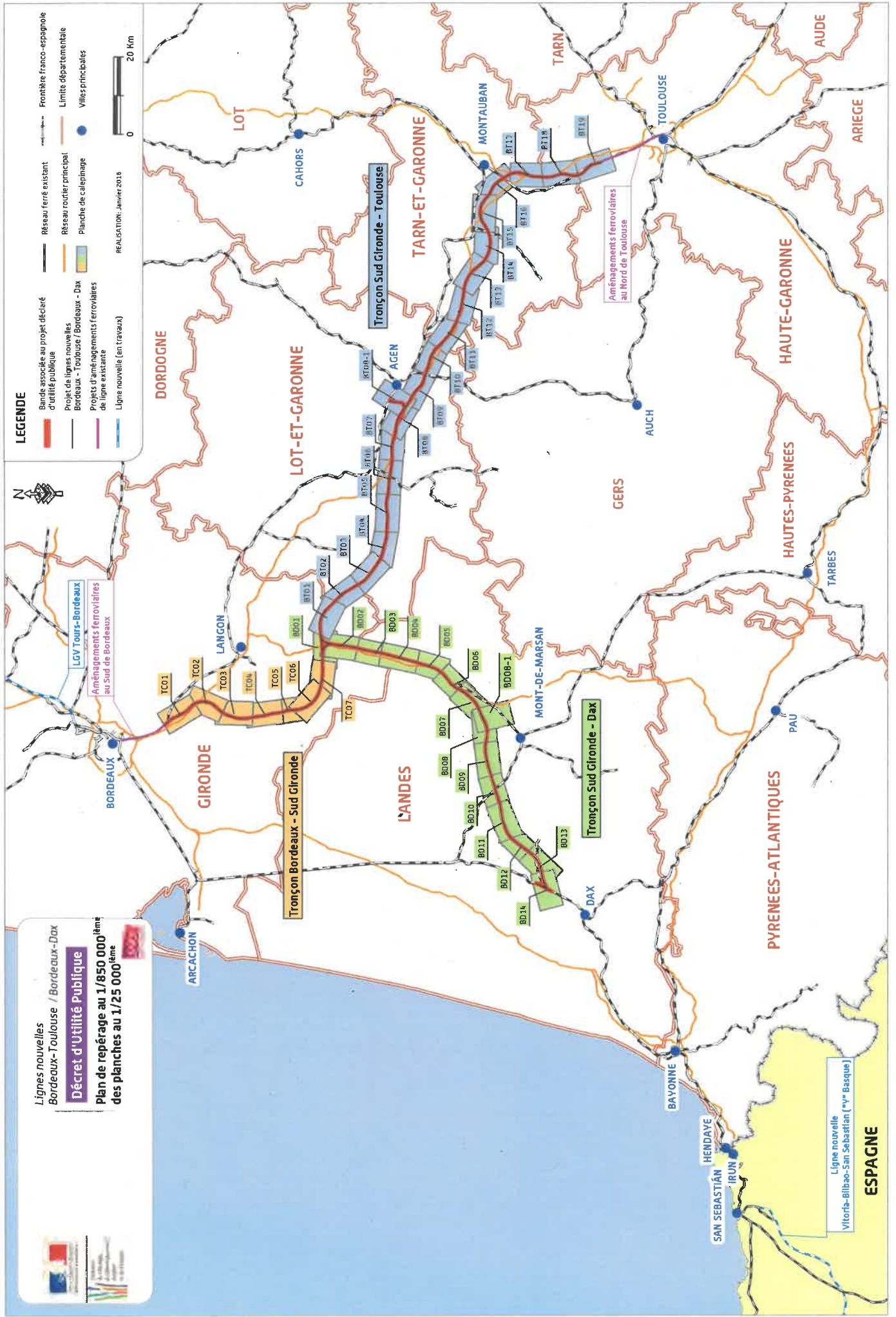
le préfet


Jean-Noël CHAVANNE

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ». Le présent arrêté peut également dans le même délai faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique.

ANNEXES



Lignes nouvelles
Bordeaux-Toulouse / Bordeaux-Dax

Décret d'Utilité Publique

Plan général des travaux
au 1/25 000^{ème}



vers Bordeaux / Dax

SAINT-MARTIN-CURTON

LOT-ET-GARONNE

vers Toulouse

PINDERES

Bellevue

SAINT-MICHEL-DE-CASTELNAU

GIRONDE

GOULADE

TRONCON SUD GIRONDE - TOULOUSE
Départements de la Gironde
et du Lot-et-Garonne (33 et 47)
Planche BT02



REALISATION: JANVIER 2016
SOURCE: IGN SCAN 25

LEGENDE

Bande associée au projet déclaré d'utilité publique



Limite départementale
Limite communale



Ouvrage d'art
(viaduc - pontique)



Tunnel



Tranchée couverte



Passage Grande Fune
spécifique (PCF)



Sous-station électrique



PCVE



Nouvelle gare



Halte Services Régional à
Grande Vitesse (SRGV)



Base travaux



Base maintenance



Point de changement
de voie avec évitement



Principes de réaménagement



Pont fail (PFA)



Pont Route (PRO)



Repiquetage
de voirie (RdV)



VC : Voie Communale



CR : Chemin Rural



RD : Route Départementale



RN : Route Nationale



Piste forestière : exploitation,
lutte contre l'incendie



Projet



Point kilométrique (PK)



Axe du projet



Déblai



Remblai



Lignes nouvelles
Bordeaux-Toulouse / Bordeaux-Dax

Décret d'Utilité Publique

Plan général des travaux
au 1/25 000^{ème}



vers Bordeaux / Dax

vers Toulouse

POMPOGNE

Viaduc - Ruisseau de l'Avanceot

SAUMEJAN

PINDERES

PCVE

PRO - Piste forestière

PRO - RD 445

PRO - Piste forestière

PRO - RD 157

PRO - Piste forestière

PRO - RD 933

PBA - Piste

TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE
Département du Lot-et-Garonne (47)
Planche BT03



REALISATION JANVIER 2016
SOURCE : IGN SCAR 43

LEGENDE

Projet	Point kilométrique (PK)	Axe du projet	Déblai	Remblai

Principes de rétablissement	Bande associée au projet déclarée d'utilité publique	Limites
- Pont Rail (PRA) - Pont Route (PRO) - Rabattement de voirie (RAB) - VC : Voie Communale - CD : Route Départementale - RD : Route Nationale - PM : Piste forestière : exploitation, lutte contre l'incendie		- Limites départementales - Limites communales

Ouvrage d'art (Viaduc - Pontique)	Tunnel	Tranchée couverte	Passage Grande Faune spécifique (PGF)	Sous-station électrique

Nouvelle gare	Haute Service Régional à Grande Vitesse (SRGV)	Base travaux	Base maintenance	Point de changement de voie avec évitement

PCVE

Lignes nouvelles
Bordeaux- Toulouse / Bordeaux-Dax

Décret d'Utilité Publique

Plan général des travaux
au 1/25 000ème



vers Bordeaux / Dax

vers Toulouse

Viaduc - Ruisseau de l'Avanceot

Viaduc - Rivière de l'Avance

HOUAILLES

TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE
Département du Lot-et-Garonne (47)
Planche 8704



REALISATION: JANVIER 2016
SOURCE: © IGN SCAN 25

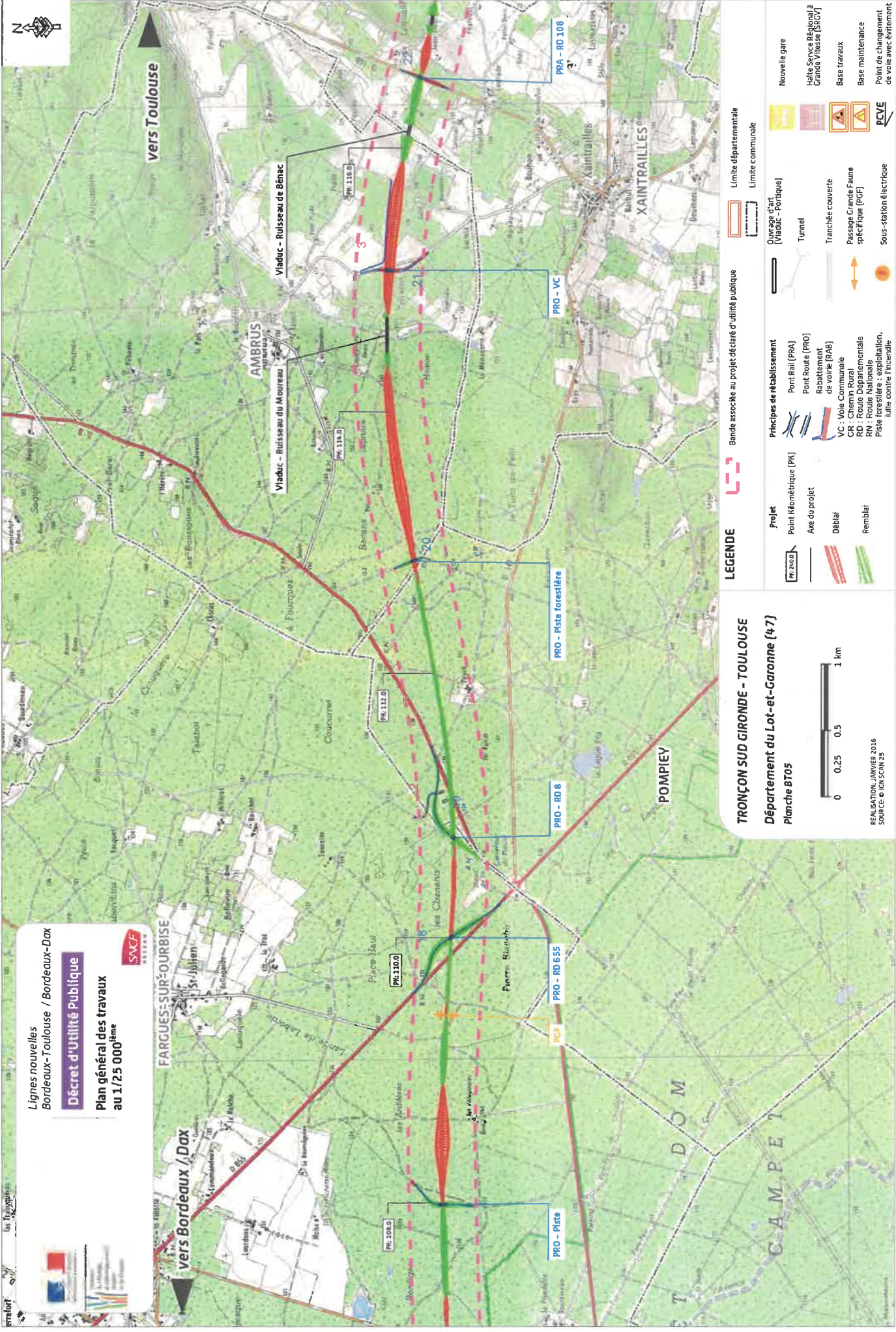
LEGENDE

Bande associée au projet déclaré d'utilité publique

Limite départementale
Limite communale

Projet	Principes de rétablissement	Ouvrage d'art (Viaduc - Pontique)	Nouvelle gare
Point Métrique (PK)	Pont Rail (PRA)	Tunnel	Halle Service Régional à Grande Vitesse (SGRV)
Axe du projet	Pont Route (PRO)	Tranchée couverte	Base travaux
Déblai	Rabattement de voie (RAB)	Passage Grande Faune spécifique (PGF)	Base maintenance
Remblai	VC : Voie Communale CR : Chemin Rural RD : Route Départementale RN : Route Nationale Piste : Piste départementale, Piste contre incendie	Sous-station électrique	Point de changement de voie avec écartement

PCVE



Lignes nouvelles
Bordeaux-Toulouse / Bordeaux-Dax

Décret d'Utilité Publique

Plan général des travaux
au 1/25 000ème



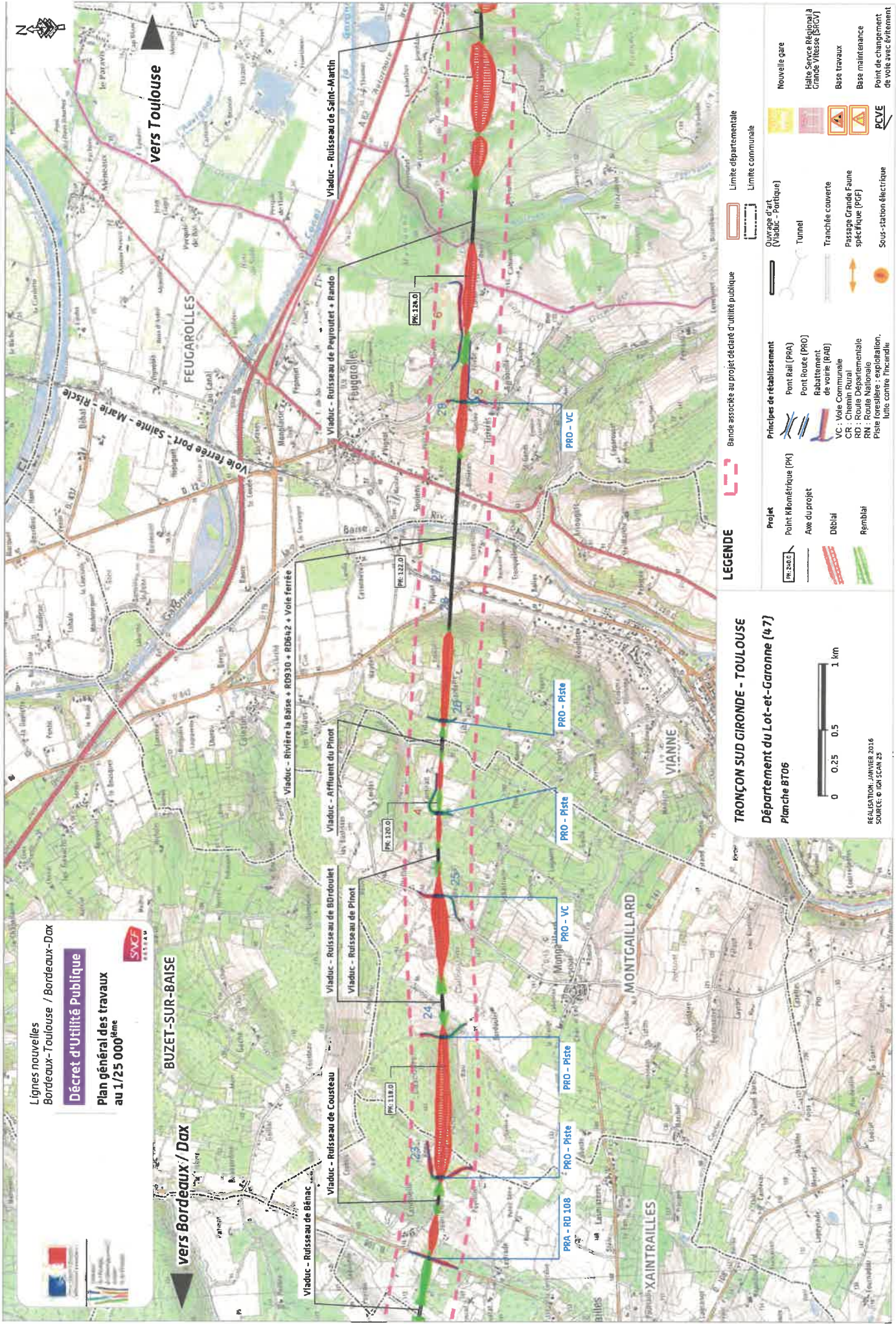
TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE
Département du Lot-et-Garonne (47)
Planche 8T05



REALISATION: JANVIER 2016
SOURCE: © IUT SCAN 25

LEGENDE

Bande associée au projet de clarté d'utilité publique		Limite départementale		Limite communale	
Principes de rétablissement		Ouvrage d'art (Viaduc - Portique)		Nouvelle gare	
Projet		Tunnel		Voie Service Régional à Grande Vitesse (GRT)	
Point kilométrique (PK)		Tranchée couverte		Base travaux	
Axe du projet		Passage Grande Faune spécifique (PGF)		Base maintenance	
Déblai		Sous-station électrique		Point de changement de voie avec évitement	
Remblai				PCVE	



Lignes nouvelles
Bordeaux-Toulouse / Bordeaux-Dax

Décret d'Utilité Publique

Plan général des travaux
au 1/25 000^{ème}



BUZET-SUR-BAISE

vers Bordeaux / Dax

vers Toulouse

TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE
Département du Lot-et-Garonne (47)
Planche B706

LEGENDE

Bandes associées au projet déclaré d'utilité publique

Limite départementale
Limite communale

Ouvrage d'art
(Viaduc - Portique)

Tunnel

Tranchée couverte

Passage Grande Faune
spécifique (PGF)

Sous-station électrique

PCVE

Principes de rétablissement

Pont Rail (PRA)

Pont Route (PRO)

Rabattement
de voie (RAD)

VC : Voie Communale

RD : Route Départementale

RN : Route Nationale

Piste forestière : exploitation,
lutte contre l'incendie

Projet

Point Métrique (PK)

Axe du projet

Déblai

Remblai

Nouvelle gare

Halte Service Régional à
Grande Vitesse (HSRGV)

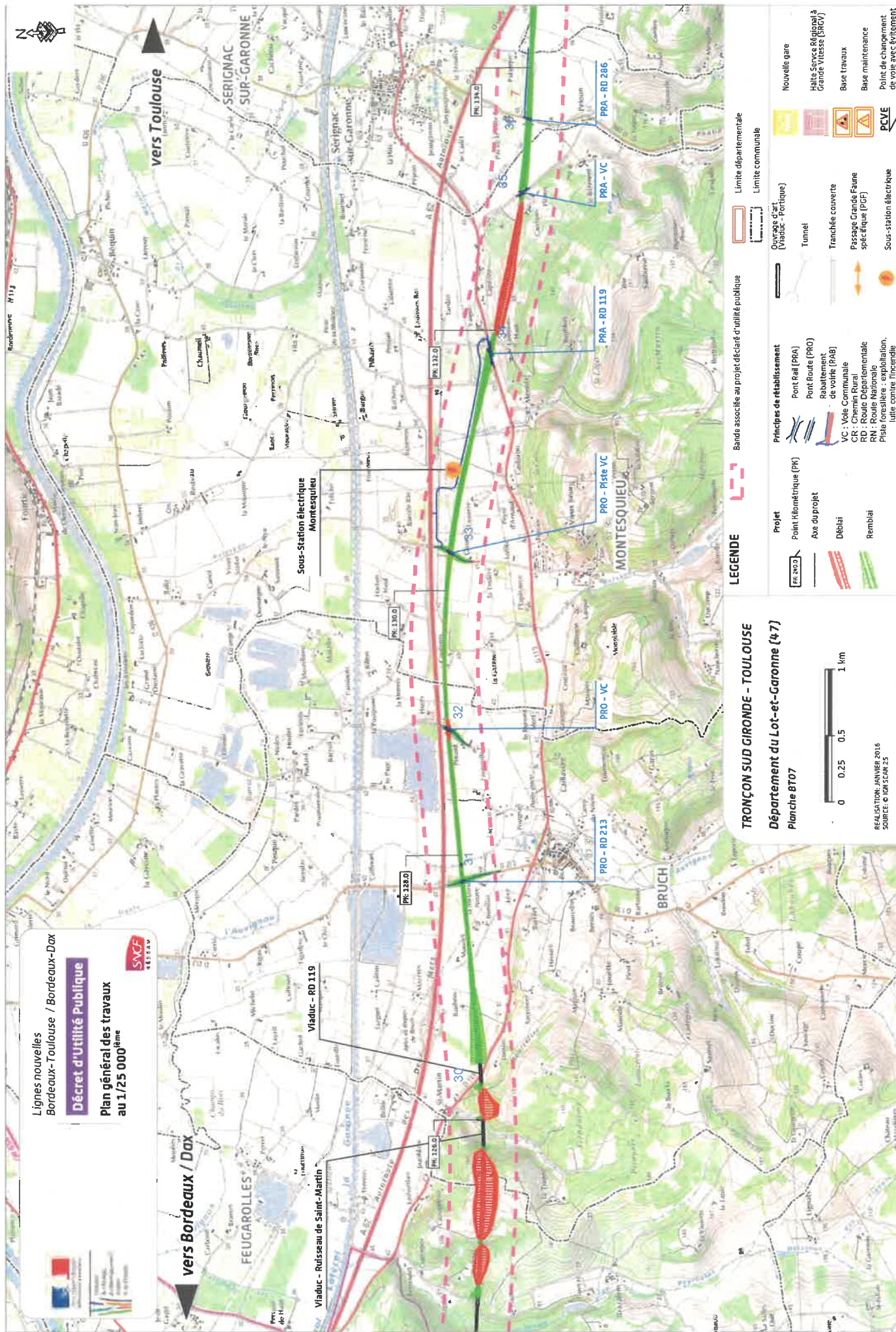
Base travaux

Base maintenance

Point de changement
de voie avec évitement



REALISATION : JANVIER 2016
SOURCE : IGN SCAN 25



Lignes nouvelles
Bordeaux-Toulouse / Bordeaux-Dax

Décret d'Utilité Publique

Plan général des travaux
au 1/25 000^{ème}



vers Bordeaux / Dax

vers Toulouse

Sous-Station électrique
Montesquieu

Viaduc - Ruissseau de Saint-Martin

Viaduc - RD 119

PRO - Piste VC

PRO - RD 213

PRO - VC

PRO - RD 119

PRA - VC

PRA - RD 286

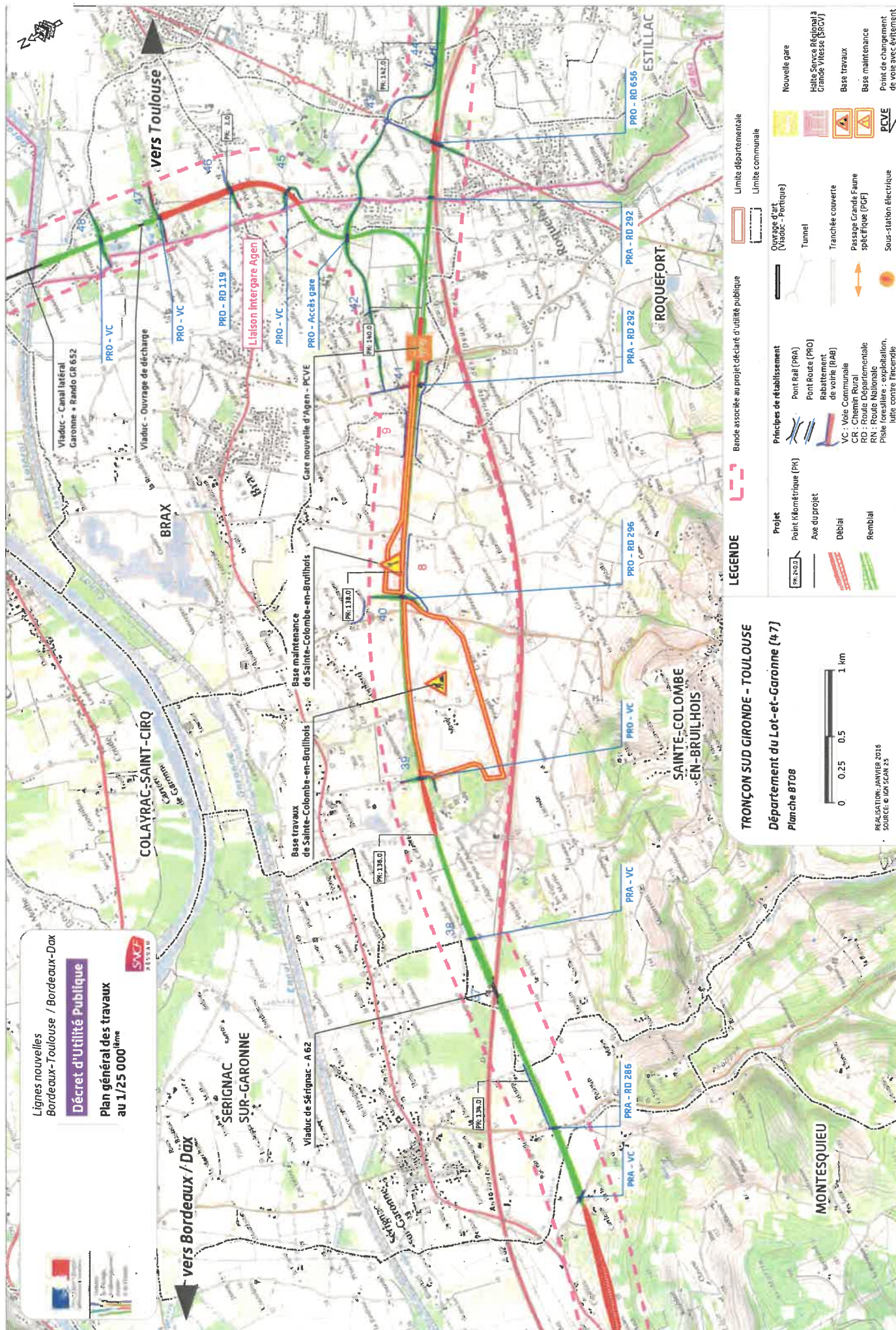
TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE
Département du Lot-et-Garonne (47)
Planche BT07

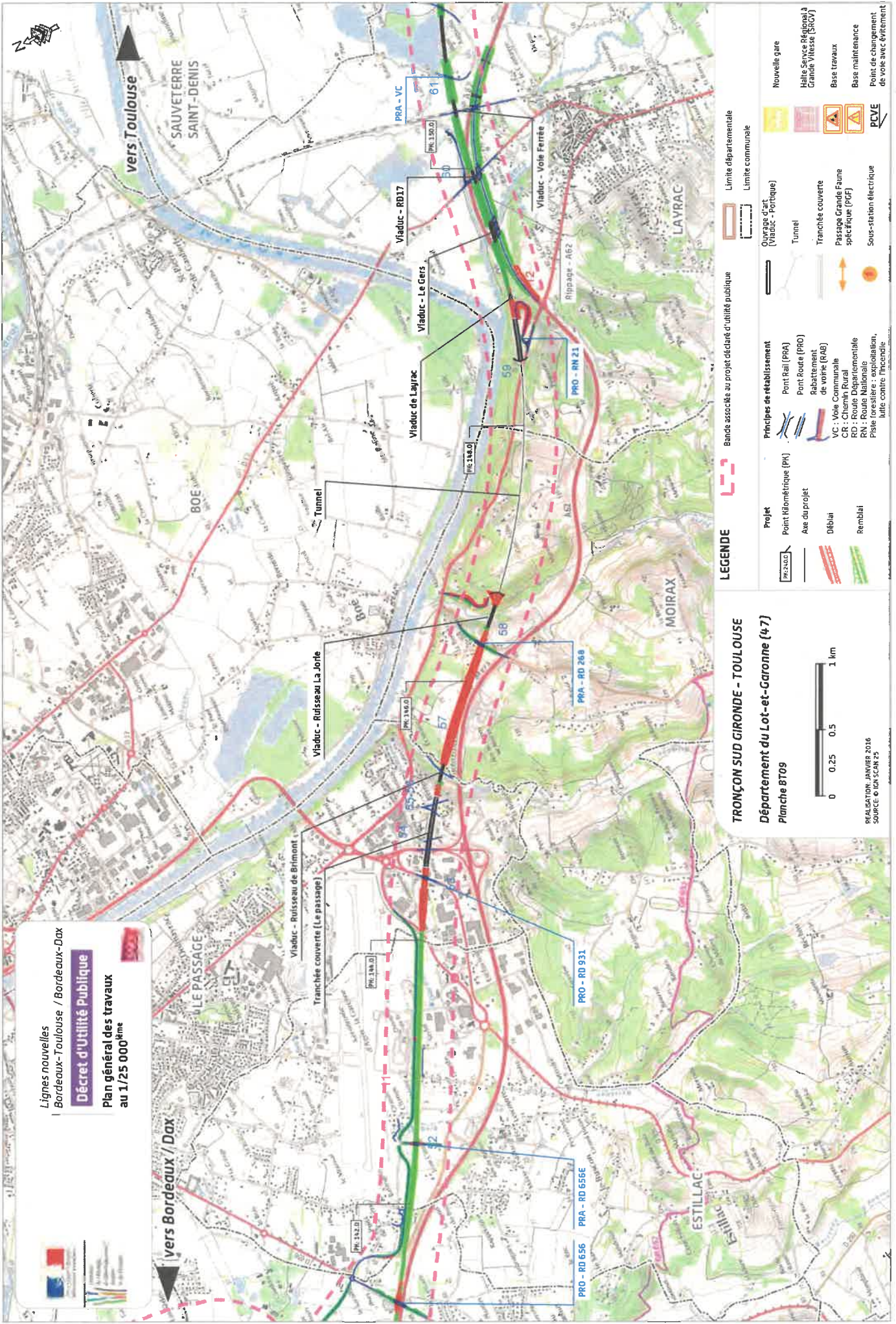


REALISATION JANVIER 2016
SOURCE : IGN SCAR 23

LEGENDE

Bande associée au projet déclaré d'utilité publique		Limite départementale		Limite communale	





Lignes nouvelles
Bordeaux - Toulouse / Bordeaux - Dax
Décret d'Utilité Publique
Plan général des travaux
au 1/25 000^{ème}

TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE
Département du Lot-et-Garonne (47)
Planche 8709

LEGENDE

Projet	Bande associée au projet déclaré d'utilité publique	Limite départementale	Limite communale	Nouvelle gare
Point Kilométrique (PK)				
Axe du projet				
Obélisque				
Remblai				

Principes de rétablissement	Ouvrage d'art (Viaduc - Porche)	Tunnel
Pont Rail (PRA)		
Pont Route (PRO)		
Rabatement de voie (RAV)		
VC : Voie Communale		
CR : Chemin Rural		
PN : Route Nationale		
Plat : Route Nationale		
Plat forestier : exploitation, lutte contre l'incendie		

Tranchée couverte	Passage Grande Faune spécifique (PGF)	Sous-station électrique

Base travaux	Base maintenance	Point de changement de voie avec évitement

PCVE



REALISATION: JANVIER 2016
SOURCE: © IGN SCAN 25

